

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Normandie
Château de Bénouville
1, avenue de Caen - Bp05
14970 Bénouville
02 31 91 15 77
normandie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    



COMMUNE DE LA NEUVE-LYRE

6 rue des Frères Loiziel
27230 La Neuve-Lyre
02 32 30 50 01
<https://laneuvelyre.e-monsite.com/>

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration de

la fontaine de la Neuve-Lyre

Eure (27)



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Un élément typique du patrimoine hydraulique

◆◆ UNE SAUVEGARDE URGENTE ET NÉCESSAIRE

La sauvegarde de la fontaine du village de la Neuve-Lyre, offerte par M. Emile Bourgeois à la commune en 1902, est devenue urgente.

En effet, la fontaine en fonte souffre de dégradations importantes. Elle sera totalement démontée et transportée dans l'atelier d'une fonderie pour sa restauration. Il devient indispensable de redonner à la fontaine son éclat initial pour qu'elle puisse continuer à perdurer et à profiter aux générations futures.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

La fontaine est un monument phare de la commune. Elle se trouve en plein coeur du bourg, à proximité de l'église et de la place commerçante.

Son élévation coïncide avec l'un des plus grands événements de l'histoire lyroise : la création d'un réseau de distribution d'eau, au début du XXe siècle. Les Lyrois purent s'approvisionner en eau potable à partir de différentes bornes fontaines disposées à travers le bourg. La création de ce réseau d'adduction d'eau était très coûteuse pour la commune. Pour aider à sa réalisation, un administré nommé Émile Bourgeois proposa de financer

les bornes fontaines ainsi qu'une fontaine monumentale. La municipalité, alors dirigée par Joseph Loiziel, accepta ce don avec plaisir. Émile Bourgeois était un Lyrois de naissance qui a réussi dans le commerce. Il tenait un magasin de faïence, porcelaine et cristallerie à Paris, rue Drouot.

◆◆ UNE FONTAINE INCONTOURNABLE

Grâce à son emplacement et à sa particularité, cette fontaine attire la curiosité des visiteurs.

Des événements sont organisés par l'association « les Amis du Patrimoine de la Neuve Lyre » (APNL) afin de récolter des fonds. Toutes les recettes seront versées à la commune pour la restauration de la fontaine.

Grâce à vos dons, la fontaine du village de la Neuve-Lyre continuera à animer la vie des lyrois et leur mémoire.

Montant des travaux	47 500
Objectif de collecte	24 500
Début des travaux	2025

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la fontaine de la Neuve-Lyre

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/92278

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (voir adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
la fontaine de la Neuve-Lyre**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

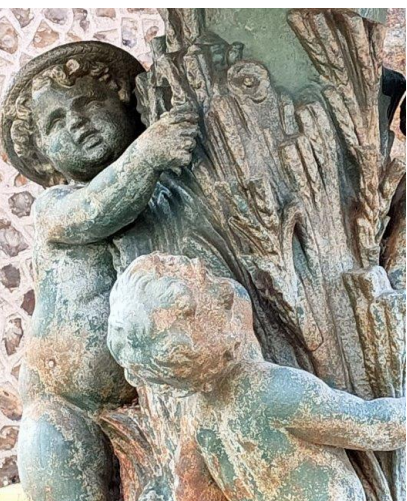
E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40% au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Fondation du patrimoine